


SAS Société HECTARE

RN113

75 ZI Les Portes Domitienne

CS 30020

34740 VENDARGUES

MONTAUBAN, le 20/02/2026

Facture liée au devis n° **D22091150**

Objet : Projet d'aménagement - Montauban "Pouty"

30 lots et 2 Macrolots

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Coefficient	Montant HT (€)
Missions "Géomètre"				
Mission G1 - Levé topographique	1 000,00	2,9	1	2 900,00
Mission G2 - Bornage	150,00	35	1	5 250,00
Mission G3 - DMPC et Plan de division	75,00	35	1	2 625,00
Mission G4 - Plans de vente anticipées (facturable à chaque acquéreur des lots)	400,00	35	0	0,00
Mission G5 - Implantation voirie et bornage des lots	75,00	35	0,5	1 312,50
Mission G5.3 - Option - Rétablissement du bornage d'un lot ou macro-lot	300,00	1	0	0,00
Missions "Bureau d'étude"				
Mission BE1 - Etudes préalables, analyse du projet et mise en dessin	50,00	35	1	1 750,00
Mission BE2 - Création du Dossier de permis d'aménager, établissement des pièces écrites et graphiques	500,00	35	1	17 500,00
Mission BE2bis - Modification PA	1 000,00	1	1	1 000,00
Mission BE3 - Etablissement du dossier de consultation des entreprises et soumission du projet aux concessionnaires	250,00	35	1	8 750,00
Mission BE4 - Direction des travaux et assistance au Maître d'Ouvrage	820,00	35	0,45	12 915,00
Déduction des factures précédentes :				
Déduction de la facture de suivi F2211370 d'un montant de 3 480,00 € TTC				-2 900,00
Déduction de la facture de suivi F23010098 d'un montant de 6 120,00 € TTC				-5 100,00

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de NEGREPELISSE

4 Place Nationale
82800 NEGREPELISSE
negrepelisse@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
boulloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique
www.urbactis.eu

Cette facture est susceptible de faire l'objet d'une cession de créance ou d'une Dailly, seules les personnes morales sont éligibles à la cession de créance.

PENALITES DE RETARD

Tous règlements non parvenus dans les délais précisés sur la facture ou par convention seront majorés des pénalités légales au taux de 12% et de frais de recouvrement d'un montant de 40€.

Numéro unique – 05 63 66 44 22 – www.urbactis.eu



Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Coefficient	Montant HT (€)
Déduction de la facture de suivi F23050694 d'un montant de 10 200,00 € TTC				-8 500,00
Déduction de la facture de suivi F23101347 d'un montant de 16 320,00 € TTC				-13 600,00
Déduction de la facture de suivi F23111528 d'un montant de 3 060,00 € TTC				-2 550,00
Déduction de la facture de suivi F24020192 d'un montant de 2 625,00 € TTC				-2 187,50
Déduction de la facture de suivi F24030365 d'un montant de 7 500,00 € TTC				-6 250,00
Déduction de la facture de suivi F24050607 d'un montant de 6 199,20 € TTC				-5 166,00
Déduction de la facture de suivi F24060835 d'un montant de 4 649,40 € TTC				-3 874,50

Total HT	Total TVA - 20,00%	Total TTC
3 874,50 €	774,90 €	4 649,40 €

Paiement à réception de la facture

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de NEGREPELISSE

4 Place Nationale
82800 NEGREPELISSE
negrepelisse@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
boulloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique
www.urbactis.eu

Cette facture est susceptible de faire l'objet d'une cession de créance ou d'une Dailly, seules les personnes morales sont éligibles à la cession de créance.

PENALITES DE RETARD

Tous règlements non parvenus dans les délais précisés sur la facture ou par convention seront majorés des pénalités légales au taux de 12% et de frais de recouvrement d'un montant de 40€.

Numéro unique – 05 63 66 44 22 – www.urbactis.eu